



# INFOS

ÉDITÉ PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DU BARRAGE DE KANDADJI

## La phase 2 des travaux de construction du Barrage de Kandadji est engagée



BULLETIN D'INFORMATIONS-N°10-OCTOBRE-NOVEMBRE 2022

# L'EDITO DU DG



La mission d'appui de la Banque mondiale (28 Novembre au 2 décembre 2022) et celle conjointe des Partenaires Techniques et Financiers ont été une véritable bouffée d'oxygène pour le Programme Kandadji. Elles ont permis non seulement d'ausculter toutes les activités qui sont sur un chemin critique au niveau de leur mise en œuvre mais aussi d'esquisser des pistes de solutions pour accélérer la mise en œuvre du programme.

Ainsi, concernant l'avancement des travaux de construction du barrage, trois (3) points clés ont été examinés en profondeur. Il s'agit : (i) du paiement des décomptes de l'entreprise de construction du Barrage (ii) de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale PGES et (iii) et du décalage entre les échéanciers de construction du barrage et de la mise en œuvre du Plan d'Action de Réinstallation des populations (PAR-2A.)

Concernant, le paiement des décomptes de l'entreprise chargée des travaux de construction du barrage, les deux missions d'appui ont tenu à tirer sur la sonnette d'alarme afin d'éviter toute surprise déconcertante par rapport au niveau d'avancement très encourageant des travaux du barrage. Les PTFs souhaitent créer toutes les conditions pour éviter tout impact négatif dans la trésorerie de l'Entreprise chargée de la construction du Barrage et minimiser ainsi tout ce qui peut empêcher à cette entreprise de satisfaire certaines de ses obligations et ralentir de ce fait l'avancement des travaux du barrage. Pour se faire, ils ont proposé d'organiser d'une part, une réunion en leur sein pour sensibiliser chacun d'entre eux sur les risques que les arriérés font peser sur l'avancement des travaux du barrage et, d'autre part d'entreprendre une mission de haut niveau auprès des représentants de certains PTFs pour leur faire le point sur l'état d'avancement des travaux, des difficultés rencontrées et requérir leur implication et leur intérêt à participer aux missions conjointes d'appui à la mise en œuvre du Programme .

S'agissant du Plan de Gestion Environnementale et Sociale PGES, les questions de santé et de sécurité des travailleurs sur le chantier et le renforcement de leur effectif ont été au cœur des préoccupations des bailleurs.

Les missions conjointes ont insisté sur ces questions et instruit les acteurs à savoir, l'entreprise de construction du Barrage, la maîtrise d'ouvrage et l'Agence du Barrage de Kandadji à prendre des engagements fermes pour que des dispositions soient prises en vue de créer des conditions de travail acceptables pour tous les travailleurs. La question relative à la mise en place de la Réserve Naturelle Nationale de Kandadji (RNNK) prévue dans le cadre du programme a été aussi abordée. L'ABK s'est engagée au respect par tous de ces recommandations. Toutes les actions du Programme kandadji doivent s'inscrire dans la durabilité et en conformité avec les textes nationaux en matière de gestion de l'environnement ainsi que les politiques des PTFs; c'est pourquoi ces derniers accordent une importance particulière à la mise en œuvre effective des mesures du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES-Chantier).

Le troisième point a été abordé dans le même esprit qui consiste à voir tous les chantiers du programme se terminer dans des délais raisonnables. Il s'agit pour l'ABK d'anticiper sur plusieurs préoccupations qui ralentissent la mise en œuvre de Kandadji grâce au soutien des départements ministériels concernés et des PTF ; notamment, l'épineuse question de l'évaluation des options pragmatiques pour combler le décalage entre les échéanciers de construction du barrage et les échéanciers de mise en œuvre du PAR-2A.

En clair, il s'agit pour l'ABK de régler la question du paiement de l'entreprise, de rendre effectif le Plan de Gestion Environnementale et Social (PGES) et d'engager une réflexion nourrie sur les mesures à prendre pour l'optimisation du délai de mise en œuvre de certaines activités critiques du PAR 2A.

**M. AMADOU HAROUNA**  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ABK

# POINT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU BARRAGE UN TAUX D'EXÉCUTION DE 26%

Par : Zakari OUDÉ, Chef service infrastructure DT/ABK



Depuis le démarrage de la deuxième phase des travaux de construction du barrage et après la fermeture du bras principal de fleuve (bras de rive droite), l'entreprise CGGC multiplie les efforts pour faire avancer le projet. En effet, après avoir asséché l'espace isolé par les batardeaux situés en amont et en aval de la rive droite du fleuve, l'entreprise s'est employée à ouvrir plusieurs fronts de travaux d'injection, de consolidation des fondations du barrage et de la digue, de bétonnage, d'excavation et de remblai.

Concomitamment, l'entreprise a réalisé d'importants travaux de formulation du béton ainsi que de nombreux tests de laboratoire sur le site et hors du site ; des essais qui permettront le démarrage des travaux de construction du corps de la digue.

L'entreprise a aussi engagé les travaux de renforcement du dispositif physique de sécurité dans et autour des chantiers du fait de l'augmentation récente des effectifs des FDS au regard de l'envergure actuelle du projet.

A cette date, le taux d'exécution des travaux de construction du barrage de Kandadji est estimé à 26%.



**BULLETIN D'INFORMATION DE L'AGENCE DU  
BARRAGE DE KANDADJI**

**SIEGE SOCIAL:** Agence du Barrage de  
Kandadji (ABK), Quartier Riyad,  
Extension Foulan Koira - Route Est-  
Ouest, Niamey Nyala, à 300 mètres de  
la plaque Avocat.  
BP: 206 Niamey; Tel 20 73 23 13;  
E-mail: kandadji@intnet.ne  
courrier-abk@kandadji.com  
Site web: www.kandadji.ne

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Amadou HAROUNA

**DIRECTEUR DE LA REDACTION**  
Ali Yéro AMADOU  
**REDACTEUR EN CHEF**  
Abdourahmane VARINO

**COMITÉ DE REDACTION**  
Seini Moussa  
Idrissa DIAUGA  
Harouna DOULLA  
Abdoulkarim BENOIT  
Mme Fatimata Moroh DIAKITE  
Mme Morou SALAMATA  
Habibou HAMANI  
Kailou YOUSOUFI  
Kailou YOUSOUFI  
Moussa IDRISSE  
Mourtala SANI BAKO  
Abdoulkarim FAROUK  
Idrissa YAROU SAMA  
Aminatou H.DIALLO  
Amadou TIEMOGO  
Adamou CHITOU ABDOU  
Zakari OUDÉ

**INFOGRAPHIE**  
Aminatou H.DIALLO

**IMPRESSION & TIRAGE**  
1000 exemplaires sur les Presses de la  
Nouvelle Imprimerie du Niger (NIN)  
TEL: (00 227) 20 73 47 98



**www.kandadji.ne**

# LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SEM. MOHAMED BAZOUM LANCE LES TRAVAUX DE LA LIGNE HAUTE TENSION KANDADJI

Par : Aminatou H DIALLO, Experte Communication Institutionnelle DIR COM/ABK

**Le Président de la République, SEM Mohamed Bazoum a donné le coup d'envoi des travaux de construction de la ligne de transport d'énergie haute tension 132 MW reliant le barrage de Kandadji à la ville de Niamey, mardi 25 octobre 2022. La cérémonie s'est tenue sur le site de construction du barrage de Kandadji, à 183 km de Niamey, en présence du représentant de la Banque Islamique de Développement (BID) et du président du Conseil d'administration de l'Agence de barrage de Kandadji (ABK).**

Le projet de construction de la ligne de transport d'énergie électrique Kandadji-Niamey représente le lot 3 de la composante A du programme Kandadji. Cette ligne permettra d'acheminer l'énergie électrique de la future centrale hydro-électrique de Kandadji jusqu'à Niamey. Le projet comprend la construction de la ligne de transport sur une longueur d'environ 190 km (sous-lot 2) et celle du poste d'arrivée à Gorou Banda (sous-lot 1).

Financée à hauteur de 83,8 millions de dollars soit 55,6 milliards de FCFA par la Banque Islamique de Développement (BID), la ligne électrique haute tension de Kandadji offrira une alimentation en énergie propre d'une capacité de 600 GWhs et contribuera à réduire le coût de la production nationale d'électricité.

Par sa présence au lancement de la construction de la ligne haute tension double terre 132 kV, le Président de la République SEM Mohamed BAZOUM réaffirme son engagement à accélérer la mise en œuvre du programme Kandadji, dont le Barrage est au centre des préoccupations. D'ailleurs pour atteindre cet objectif, des réunions de haut niveau sont régulièrement organisées à la présidence de la République sous sa direction afin d'accélérer la mise en œuvre de ce projet structurant pour le Niger.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA LIGNE

**La ligne sera constituée de 526 pylônes en treillis d'acier avec des armement en double drapeau ; des conducteurs de phase en alliage aluminium-acier de type 477 kcmil 26/7 HAWK ACSR. Ce qui permettra de transiter 100 MVA par terre (200 MVA au Total) en limitant les pertes résistives, l'effet couronne, l'interférence radio et les bruits audibles ;**

**Un câble de garde à fibre optique (CGFO) de diamètre extérieur 12 mm et 24 fibres optiques. Ce qui permettra en dehors de la protection électrique, de l'utiliser pour la transmission des données et à des fins de télécommunication.**

**Le poste d'arrivée sera composé de :**

- **deux Transformateurs 132/20kV de 30MVA ;**
- **deux Transformateurs 132/66kV de 63MVA ;**
- **des appareils de commande/protection : disjoncteurs 66 et 132 kV, Sectionneurs 66 et 132 kV, Parafoudres 66 et 132kV ;**
- **des appareils de Contrôle/mesure en haute tension : Transformateurs de tension et de courant en 66 et 132 kV ;**
- **une salle de contrôle comprenant : les armoires et disjoncteurs 20 kV, les Tableaux de commande et protection, les relais de protection, l'Interface homme-machine et SCADA Batterie et chargeur...**

# Mécanisme de Gestion des Doléances (MGD)

## RENFORCER LA CONFIANCE ENTRE L'ABK ET SES BÉNÉFICIAIRES

Par : Ousmane HAMADOU CR/DSES/ABK

L'instauration d'un climat de confiance entre le Barrage et les populations bénéficiaires a toujours figuré en bonne place au nombre des préoccupations de l'Agence.

Entre plusieurs moyens utilisés par le barrage pour y parvenir, on peut noter la mise en place du Mécanisme de Gestion des Doléances (MGD). Il s'agit d'un processus communautaire, non judiciaire, de règlement de différends à l'amiable, à travers lequel les bénéficiaires des actions du projet déposent une doléance /réclamation et reçoivent une réponse à leurs préoccupations.

C'est également un ensemble de procédures simples et rapides qui donnent accès aux bénéficiaires à un moyen sûr de faire entendre des doléances dans les domaines ayant trait et relevant seulement du contrôle du projet. Il repose essentiellement sur la transparence, la sécurité, l'accès équitable, la rapidité et l'adaptation culturelle.

Plusieurs raisons justifient la mise en place de ce mécanisme de règlement des différends non coercitif par le programme Kandadji et ses partenaires. Le MGD est pour les individus et les communautés un moyen culturellement acceptable d'exprimer leurs préoccupations de manière transparente et sans entraves. On peut le considérer comme un réceptacle aux requêtes et suggestions de la population afin d'améliorer sa participation dans les activités du programme. Il atténue les risques de conflits éventuels liés à la mise en œuvre des activités.

Les réclamations peuvent porter sur tout type de sujets relatifs au programme tel que : les indemnisations, les réclamations concernant

les démarches administratives, les plaintes pour non-respect des lois et réglementations sur la gestion des terres, la qualité et l'accès aux services, et les plaintes portant sur la gestion environnementale et sociale, etc.

En ce qui concerne les violences Basées sur le Genre (VBG), c'est-à-dire les plaintes liées à l'exploitation, aux abus et harcèlement sexuels (EAHS), le mécanisme de gestion de plaintes utilise des portes d'entrée identifiées comme accessibles, confidentielles et fiables par les communautés, et notamment les femmes.

Pour la mise en place du MGD, plusieurs missions ont été effectuées sur le terrain avec les services de l'ABK et des experts de la Banque Mondiale. Ces missions ont permis de rencontrer et d'échanger avec les autorités administratives (préfets) et coutumières (chefs de canton).

### Une solution de proximité pour le règlement des plaintes

Le fonctionnement de ce mécanisme de gestion des plaintes repose sur la proximité. En effet il existe des comités locaux de gestion des doléances/plaintes qui ont été mis en place dans neuf (9) villages du PAR1 et neuf communes d'intervention du Projet de Développement Local de Kandadji(PDLK). Les comités villageois composés de cinq (5) membres dont deux ou trois femmes disposent d'un délai de sept (7) jours pour résoudre à l'amiable une doléance ; les comités communaux de gestion des

(SUITE PAGE 6)

doléances, composés de sept (7) membres dont trois ou quatre femmes, disposent d'un délai de deux semaines pour trouver une solution à l'amiable aux plaintes enregistrées au niveau communal ou celles transmises par le comité villageois.

Au niveau de l'ABK, un comité central de gestion des doléances et un comité central spécifique à la VBG/EAHS vient chapeauter l'infrastructure. Ce comité composé des cadres des différents départements de l'ABK est présidé par le Secrétaire Général de l'Agence du Barrage de Kandadji. Il dispose de trente jours pour trouver à l'amiable, une solution à une doléance à lui transmise par le comité communal de gestion des doléances. Il faut noter qu'une doléance/plainte peut être déposée à chacun des trois niveaux ci-haut cités.

### **Fonctionnalité du mécanisme**

La fonctionnalité du dispositif du MGD mis en place par l'ABK repose sur sa grande souplesse et, si l'on peut dire, sur les facilités de « saisine » des Comités depuis la base. Et c'est justement pour s'enquérir du fonctionnement de ce dispositif qu'une mission d'évaluation de la situation des Comités locaux du MGD dans les villages du PAR1 et les 9 communes d'intervention du PDL a été diligentée du 21 novembre au 3 décembre 2022.

Il ressort de cette mission, dans l'ensemble et de l'avis même des bénéficiaires, un satisfecit général quant au bon fonctionnement de ce mécanisme. Les statistiques suivantes l'attestent : 24 doléances ont été enregistrées et sont relatives aux microprojets du PDLK qui sont soit réalisés donc ces doléances sont non fondées (7) ou ces microprojets sont pris en compte dans les PIA 2022 et PDC 2023-2026 des communes (12) et des doléances éteintes (5) car celles-ci ont trouvé des solutions par les Mairies des communes.

La mission a relevé que 30 doléances sont relatives aux aménagements hydroagricoles des 2000 hectares du PAR1.

Leur résolution réside dans l'application du bail emphytéotique et de l'étude d'immatriculation des terres. Sept (7) doléances sont relatives à l'entreprise. Pour ces dernières, le comité central de gestion des doléances qui a déjà initié les rencontres dans le sens de leur résolution a retenu des actions à entreprendre, dont notamment, la préparation d'une note de synthèse concernant tous les paiements que l'ABK partagera avec ses partenaires, procéder au dédommagement de tous les espaces que l'entreprise chinoise a pris, préparer un dossier de compensations pour pertes de production pour le village de Sanguilé par rapport à ses terres traversées par l'emprise de la digue en terre.



# LA RESTAURATION DES TERRES DÉGRADÉES DU BASSIN DU NIGER : CONTRIBUTION DU PROGRAMME KANDADJI À LA RÉGÉNÉRATION DES ÉCOSYSTÈMES ET À LA LUTTE CONTRE L'ENSABLEMENT DES PLANS ET COURS D'EAU.

Par: Adamou CHITOU ABDOU, Expert Biodiversité et Gestion des Ecosystèmes DSES/ABK

Le Niger est situé en Afrique subsaharienne, zone en proie à une dégradation accélérée des terres, des forêts et des paysages. Cette situation se répercute dangereusement sur les communautés et leurs moyens d'existences. En effet, le potentiel productif des terres diminue, les cours d'eau s'ensablent, les forêts sont surexploitées et des paysages entiers disparaissent. On estime à 8 936 740 millions la superficie de terres dégradées au Niger, soit 7.1% du territoire national selon la situation de référence de la neutralité des terres (NDT); 2017.

Par son appartenance à la zone sahélienne, la République du Niger connaît une sévère sécheresse depuis 1970. Les terres classées comme cultivables (12% de la superficie totale) ne cessent de se réduire et leur fertilité de baisser en raison du manque d'eau, de l'érosion éolienne, de la disparition du couvert végétal et de la pression démographique.

La seule ressource importante en eau de la République du Niger est le fleuve Niger, troisième fleuve d'Afrique par sa longueur de 4 200 km, dont environ 550 km parcourent le territoire nigérien en sa partie Sud-Ouest de la frontière malienne jusqu'à la frontière nigériane, en longeant sur sa dernière partie le territoire béninois.

Cependant, en dehors de la dégradation catastrophique de ses sols, les ressources en eau de surface du Niger sont gravement affectées par la situation climatique de sécheresse qui sévit sur la zone sahélienne depuis 1970. Cette diminution drastique des apports, dont l'évolution future n'est pas prévisible, a des effets de plus en plus dégradants sur l'écosystème fluvial, la pérennité de l'irrigation, la santé publique et l'alimentation en eau potable de la population, du bétail et de l'industrie.

Comme la République du Niger ne dispose pas d'autres ressources suffisantes en eau de surface en dehors du fleuve Niger, la seule possibilité de remédier à cette situation consiste à construire un barrage sur le fleuve, et créer ainsi une retenue d'une capacité qui permettra un renforcement systématique des débits d'étiage à l'aval au cours de la saison sèche et d'atténuer ainsi la dégradation de l'environnement. Pour cela, l'état nigérien a adopté en août 2002, le Programme Kandadji de Régénération des Ecosystèmes et de Mise en valeur de la vallée du Niger (P-KRESMIN). Le P-KRESMIN fait lui-même partie d'un programme plus large de développement des ressources en eau du bassin du Niger et de gestion durable des écosystèmes.

L'étude d'impact environnemental et social du Programme fait ressortir que les travaux de construction du barrage vont empiéter sur les reliques des ressources forestières du bloc forestier Gabou-Alsilamey.

En effet, pour atténuer ces impacts et régénérer ces écosystèmes, le Programme Kandadji a signé une convention avec la direction Générale des eaux et forêts pour aménager 1600 ha de cette forêt communautaire à cheval entre les communes de Dessa et Bibiyergou.

Aussi, dans le cadre de la composante 3 du P-KRESMIN « Pôle de Développement et Développement Local », il est prévu la mise en œuvre du Projet de Développement Local Kandadji (PDLK).

**(SUITE PAGE 8)**

Ce projet intervient sur trois volets en appui au développement local, les Infrastructures socioéconomiques et les services (ISE), les Actions de Gestion Durable des Terres et des Eaux (GDTE) et les Projets Générateurs de Revenus (AGR).

Ainsi, en matière de Gestion Durable des Terres et des Eaux, le PDLK a réalisé 16 Micro-projets entre 2014 et 2020, pour un montant de 334 162 066 F CFA au profit des 9 communes d'intervention (voir tableau 1).

**Tableau 1:** Investissements du PDLK en matière de GDTE par commune

Commune	MP GDTE	Coût (F CFA)
Ayrou	-	49 456 655
Bankilaré	1	29 999 400
Bibyergou	2	40 470 653
-	-	-
Gorouol	2	19 826 800
Kokorou	2	39 424 800
Mehanna	5	89 880 125
Sakoira	4	65 103 633
Sinder	-	-
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>334 162 066</b>

Ces interventions en matière de GDTE, concernent essentiellement la récupération des terres dégradées (Fixation de dunes, Banquettes, Demi-lunes et la Régénération Naturelle Assistée), les plantations, la réalisation de seuil d'épandage, le traitement des koris, le balisage des couloirs de passage, la création de pépinière forestière et le faucardage des mares.

Ainsi, 1087 ha de terres dégradées ont été récupéré, 300 mètres linéaires de koris traités, 60120 plants plantés, 4 hectares de surface d'eau traitées (faucardage) pour éliminer les espèces envahissantes aquatiques, 3 couloirs de passage balisés, 1 pépinière créée et seuil réalisés. (voir Tableau 2).

**Tableau 2 :** Réalisations GDTE du PDLK (2014-2020)

Réalisations	Quantité
Récupération des terres (ha)	1 087
Plantation ( plants)	60 120
Seuil (nombre)	1
Traitement des koris (ml)	300
Création de pépinière	1
Balisage couloir de passage (nombre)	3
faucardage de mare (ha)	4

Comme on le voit, à travers ces réalisations, le programme Kandadji a non seulement contribué à la restauration des écosystèmes, mais aussi permis le renforcement de la résilience des communautés cibles.



Photo 1 : Vue d'un site de restauration des terres à Hamdalaye



Photo 2: Relevé de végétation sur le site de Loga Fada